

**Le Collectif pour le maintien de la Labellisation  
des Labos CNRS de Paris 12**

à : **Madame Simone BONNAFOUS  
Présidente de l'Université Paris 12**

Les **Élu.e.s FSU et SLR** des Conseils Centraux  
(CA – CS – CEVU) de Paris 12

Copie : Monsieur Luc HITTINGER,  
Vice-Président du Conseil Scientifique

Créteil, le 24 février 2009

Madame la Présidente  
et Chère Collègue,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui car nous considérons que la situation de plusieurs équipes est extrêmement préoccupante au moment où notre université est en négociation avec la DGES pour la signature du contrat quadriennal. Les échos des entretiens entre Paris 12 et le CNRS sur l'avenir des équipes associées, le régime d'*Équipes d'Accueil Conventionnées* (EAC) auquel elles seraient destinées, suscitent une grande inquiétude.

Comme vous le savez, la direction du CNRS a engagé une politique de désassociation massive des UMR. En effet, elle annonce un objectif de délabellisation de plus de 50% des UMR d'ici 2013. Celle-ci commence dès cette année avec quelques UMR de la vague C. L'annonce qui a été faite de transformer des équipes en EAC va dans le sens de cette politique. Une désassociation affaiblirait nécessairement le potentiel et la visibilité de la recherche de notre Université. La Commission d'Aubert recommandait expressément le maintien de la double tutelle, avis très largement partagé par la communauté scientifique pour rendre plus attractives ses structures de recherche. Pour de nombreux enseignants-chercheurs, c'est bien le caractère mixte de ces unités qui en constitue la richesse et l'intérêt. Ils attendent aujourd'hui de leur université qu'elle les soutienne dans ce choix.

Nous souhaitons porter à votre attention, dans les Annexes jointes au présent courrier, les éléments qui illustrent notre demande de maintien du label CNRS aux laboratoires indiqués.

Nous serons très attentifs aux décisions qui seront prises dans les prochains jours quant à l'avenir de nos laboratoires CNRS. Les négociations en cours avec la DGES et le CNRS ne doivent pas être l'occasion pour l'Université de s'inscrire dans le désengagement de la tutelle scientifique du CNRS sur les UMR et dans une réduction des recrutements de personnels qui porterait tort à toute la communauté universitaire. Cette exigence sur la double tutelle et sur les moyens doit être clairement affirmée afin que notre Université soutienne le maintien de ses structures labellisées, témoignant d'un niveau de recherche de qualité.

D'un commun accord, les membres du *Collectif pour le maintien de la labellisation CNRS des UMR de Paris 12* et les élus *FSU* et *SLR* des Conseils de Paris 12, avec leurs organisations correspondantes qui vous ont déjà sollicitée, souhaitent être partie prenante des entretiens qui seront organisés sur ce sujet par l'exécutif de Paris 12 avant que des arbitrages n'interviennent.

Veuillez agréer, Madame la Présidente et Chère Collègue, nos salutations les meilleures,

**Premières signatures** : au nom du *Collectif pour le maintien de la Labellisation des Labos CNRS de Paris 12*, et des *Élu.e.s FSU et SLR* des Conseils Centraux (CA – CS – CEVU) de Paris 12 :

Laurent COUDROY DE LILLE, Thierry PAQUOT, Jean-Pierre FREY (PR) [ **FRE LOUEST 3222, Projet UMR LAVU** ]

Isabelle MARTELLY (PR Émérite), Angélica KELLER (CR – CRNS) [ **UMR CNRS 7149 CRRET** ]

Mustapha ZIDI (PR) [ **UMR 7054 « Thérapeutiques substitutives du cœur et des vaisseaux »** ]

Élisabeth PELZ (PR) [ **ÉA 4213 LACL** ]

J-F. DOUSSIN (PR) [ **UMR CNRS 7583 LISA** ]

**ANNEXE 1 : FRE CNRS (LOUEST 3222 ; Projet → UMR LAVU)**

**Laboratoire Vie Urbaine**

Nous ne comprenons pas pourquoi l'Université de Paris 12 annonce sa volonté de ne pas examiner le dossier du projet d'UMR **LAVU** lorsque celui-ci-lui sera présenté.

---

**ANNEXE 2 : UMR CNRS 7149 (CRRET)**

***Laboratoire de recherche sur la Croissance cellulaire, la Réparation et la Régénération Tissulaires***

Au sujet des conséquences et des enjeux d'un passage du statut d'*Unité Mixte de Recherche* à un régime d'*Équipe d'Accueil Conventionnée* (EAC), une Assemblée Générale des membres du CRRET est appelée à se réunir le lundi 2 mars 2009.

---

**ANNEXE 3 : UMR CNRS 7054**

***« Thérapeutiques substitutives du coeur et des vaisseaux »***

- 1) Nous insistons sur la nécessité de maintenir la structure UMR, et rappelons que ce dispositif d'association a joué un rôle déterminant pour la structuration de notre laboratoire. En effet, la venue d'un Professeur Biomécanicien et d'une équipe de recherche clinique en imagerie du l'hôpital Henri Mondor permettent le développement de projets de recherche interdisciplinaire. La désassociation avec le CNRS irait à l'encontre de cet objectif.
- 2) Les contrats de recherche pour lesquels notre laboratoire est engagé, en particulier celui obtenu dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRD, exigent une structure de gestion adaptée et opérationnelle. Le CNRS a depuis longtemps la maîtrise de la gestion de contrats de ce type, ce que n'a pas nécessairement l'Université.
- 3) L'école doctorale Sciences de la Vie et la Santé (SVS) du PRES Paris-Est doit pouvoir s'appuyer sur un ensemble d'équipes labellisées associées à l'Inserm et au CNRS. Lors de la récente expertise de l'Ecole doctorale SVS par l'AERES, il a été souligné la nécessité d'avoir une diversité de telles équipes de recherche favorisant l'attrait d'étudiants-doctorants.
- 4) Des liens de complémentarité ont toujours existé entre l'Institut de Recherche Biomédicale de Mondor (IRBM) et les unités CNRS, et constituent un atout pour notre Université. Les relations de travail ont toujours été fructueuses entre ces structures et doivent être connues et encouragées. Avec son actuelle labellisation au CNRS, notre laboratoire s'inscrit totalement dans ce cadre collaboratif comme il l'a toujours fait, y compris dans le cadre de l'ex IFR IM3.
- 5) Notre laboratoire a été partie prenante dans l'organisation et la mise en œuvre de formations de l'Université (Master Sciences Chirurgicales, ISBS) et a toujours accueilli des stagiaires attirés par cette structure à double tutelle. A noter que depuis la création de l'ISBS, il a été d'un appui important pour son développement et pour sa reconnaissance par la CTI. Celle-ci tient compte de la labellisation des équipes dans lesquelles les enseignants effectuent leur activité de recherche et dans lesquelles les élèves ingénieurs sont accueillis.